



Chaire de pédagogie de la religion à la Faculté de théologie de l'Université de Berne, participation au financement; décision

Propositions :

1. Le Synode reconnaît l'intérêt qu'ont les Églises réformées Berne-Jura-Soleure à ce que la pédagogie de la religion soit renforcée au sein de la Faculté de théologie de Berne, en particulier sous l'angle de la pédagogie paroissiale au service de l'Église en tant que lieu d'apprentissage.
2. Pour ce motif, le Synode décide que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure participeront à hauteur de la moitié au financement des coûts salariaux (pouvant aller de 25000 francs à 45000 francs) résultant de l'augmentation du pourcentage du poste de professeur en pédagogie de la religion, pour autant que l'Église nationale et l'Université trouvent un accord et signent une convention de prestations.
3. Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer, en collaboration avec l'Université de Berne, une convention de prestations conformément au point 2, puis de la conclure en cas d'entente.

Explications

Conformité au droit ecclésiastique

Conformément à l'art. 193 al. 3 et 4 du Règlement ecclésiastique, «l'Église est coresponsable de la formation et de la formation continue de tous ses collaborateurs» et ainsi «elle collabore [notamment] avec la Faculté de théologie de l'Université de Berne; elle crée et entretient, si nécessaire, ses propres moyens de formation pour ses collaborateurs».

Origine du processus

Le 8 septembre 2022, la professeure Isabelle Noth a organisé une audition publique intitulée «Pédagogie de la religion: où en est Berne?», à l'occasion de la 10^e année d'existence de la recherche et de l'enseignement en pédagogie de la religion sous leur forme «restructurée» au sein de la Faculté de théologie de l'Université de Berne. Lorsque le professeur Maurice Baumann, successeur du professeur Klaus Wegenast, avait pris sa retraite en 2012, la chaire indépendante de pédagogie de la religion et de catéchèse avait été supprimée, de même que le poste d'assistant qui lui était rattaché. Autrement dit, à l'époque, cette restructuration de la pédagogie de la religion avait représenté une déstructuration puisqu'il n'était plus resté qu'un poste à 60% au sein du Département d'aumônerie, psychologie de la religion et pédagogie de la religion.

En dix ans, les exigences imposées à la recherche et à l'enseignement en pédagogie de la religion, de même que les tâches pédagogico-religieuses au sein de l'Église et de la société, se sont transformées. L'audition publique, introduite par de brèves interventions de personnes issues de l'Église, de l'Université et de la formation pratique au ministère, avait pour but de discuter de la situation actuelle de la pédagogie de la religion, de son importance et des tâches du futur, du point de vue de la Faculté de théologie, de la formation au ministère pastoral et des paroisses. Quelles formes d'éducation religieuse sont-elles appropriées à la situation des enfants, des adolescentes et des adolescents d'aujourd'hui au sein de notre société plurielle? De quelle pédagogie de la religion l'Université et les Églises ont-elles besoin pour faire face à l'avenir?

L'audition a offert une occasion exceptionnelle de dialogue entre la pédagogie de la religion universitaire et la réalité ecclésiale. Il est clairement apparu qu'à Berne, la formation ecclésiale qui ne se déroule pas dans le cadre scolaire contrairement à d'autres cantons, offre d'énormes possibilités de créer des expériences sans enjeu de performance à offrir aux enfants, aux adolescentes et aux adolescents, autrement dit des expériences évangéliques au sens propre – orientées par l'Évangile –, et non pas au sens confessionnel. De telles expériences sont indispensables si l'on veut que les jeunes découvrent la pertinence de la religion et des contenus religieux pour leur propre vie, et qu'ils s'intéressent aux aspects de notre tradition chrétienne qui pourront leur être utiles dans leur existence. Il est apparu clairement que pour être tournée vers l'avenir, la pédagogie de la religion à la Faculté de théologie aurait fondamentalement avantage à s'orienter plus résolument en direction de l'Église en tant que lieu d'apprentissage (pédagogie paroissiale), et à collaborer plus étroitement avec la pédagogie de la religion dans le contexte des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Cependant, pour pouvoir répondre à l'évolution des tâches et des défis, la pédagogie de la religion en tant que science et que champ d'activité devrait en parallèle être globalement renforcée à la Faculté de théologie.

Dans le contexte de son processus de restructuration, qui visait également à déterminer les axes d'avenir prioritaires, la Faculté de théologie a décidé de conférer plus de poids à la pédagogie de la religion en augmentant le pourcentage du poste de professeur, mais surtout de favoriser les réorientations nécessaires en élargissant la marge de manœuvre. L'Église réformée a été contactée pour savoir si elle voulait financer l'augmentation de 20% de ce poste et bénéficier, en contrepartie, de prestations de service (à hauteur de 20%) offertes par la nouvelle chaire à temps plein que l'Église pourrait mettre au service de ses propres projets (accompagnement scientifique et/ou formation initiale et continue).

Début décembre 2022, cette question a été traitée au sein du Conseil synodal qui s'est clairement rallié à l'idée de renforcer la pédagogie de la religion à la Faculté de théologie de l'Université de Berne.

Cette position du Conseil synodal repose sur l'observation selon laquelle les enfants et les jeunes ne partagent plus guère la foi chrétienne en famille. De même, il arrive souvent que les écoles ne transmettent plus de connaissances sur la foi chrétienne. Il est donc d'autant plus important qu'en tant qu'Église, nous permettions aux enfants et aux jeunes de se confronter à des questions de foi et de développer une vie de foi qui les stimule sur le plan spirituel. De plus, les expériences en Église vécues pendant l'enfance et l'adolescence sont décisives dans le choix ultérieur de rester membre de l'Église. À ce propos, la 6^e enquête sur l'appartenance à l'Église (Kirchenmitgliedschaftsuntersuchung), menée par l'Église protestante d'Allemagne, note au chapitre « socialisation religieuse » :

- *La participation à des offres ecclésiales dans l'enfance et l'adolescence est déterminante pour le développement personnel religieux: une large majorité des 70% de protestantes et de protestants déclarent que la confirmation a marqué leur religiosité ultérieure.*

- *La majorité absolue des catéchumènes qui sont restés dans le protestantisme ont vécu leur confirmation comme un élément essentiel pour leur future conception de la foi et de la religion. La participation aux cours de catéchisme est donc un facteur déterminant du lien à l'Église.*
- *Fondamentalement, la participation à des offres ecclésiales exerce une influence déterminante sur la conception ultérieure de la religion et de l'Église, exactement comme le partage de la foi en famille.*

L'enquête relève un autre élément :

Il apparaît clairement qu'en améliorant et en développant de manière ciblée ses offres destinées aux jeunes familles, aux enfants et aux adolescentes et adolescents, l'Église pourra continuer à marquer durablement la manière dont ces personnes conçoivent la religion et l'Église.

Lors de sa session d'hiver 2021, le Synode avait déjà discuté puis approuvé le projet relatif à l'activité ecclésiale dans le champ de la pédagogie religieuse, qui vise à mettre l'accent sur le travail catéchétique au sein des paroisses. Une réévaluation de la pédagogie de la religion à la Faculté de théologie soutiendrait ces efforts.

Cette réflexion a conduit le Conseil synodal à décider de soumettre au Synode la présente proposition de participer à hauteur de 20% au financement de la chaire de pédagogie de la religion, à condition que la Faculté augmente de 20% le poste actuel (60%) et que les deux parties trouvent un accord sur une convention de prestation.

Les procédures au sein de l'Université ont prolongé de plusieurs mois le processus de restructuration. Dans une lettre datée du 1^{er} février 2024, le doyen de la Faculté de théologie a tout de même confirmé à la présidente du Conseil synodal que : « Dans son rapport structurel adopté le 20 juin 2023 et auquel la direction de l'Université a donné son approbation de principe en novembre 2023, la Faculté de théologie a décidé de faire passer le taux du poste en pédagogie de la religion de 60% à 80% dès le semestre de printemps 2026, sous réserve que la direction de l'Université donne son approbation définitive et que l'Église confirme un financement compensatoire correspondant à la hausse de taux et garantissant la rémunération du poste à 100% dès le SP2026. » Le processus d'approbation, selon lequel chaque poste de professeur doit être spécifiquement approuvé par la direction de l'Université avant sa mise au concours, est le processus universitaire ordinaire ; l'expérience montre qu'il s'agit généralement d'une formalité.

C'est donc au tour du Synode de se prononcer : est-il dans son intérêt de renforcer la pédagogie de la religion à la Faculté de théologie et donc de décider de participer au financement d'un poste de professeur à plein temps ?

But de l'augmentation du pourcentage de poste financé conjointement par la Faculté et par l'Église

- Renforcer la pédagogie de la religion à la Faculté de théologie.
- Relever le pourcentage du poste de pédagogie de la religion pour :
 - approfondir la compréhension de la pédagogie religieuse telle qu'elle est vécue au sein des paroisses, et pouvoir mieux répondre aux besoins des pasteurs et des pasteurs en début de ministère ;
 - renforcer la collaboration entre les ministères et les autres groupes professionnels impliqués dans ce champ d'activité ecclésial interprofessionnel ;
 - mieux coordonner la formation initiale et la formation continue dans le champ d'activité ecclésial de la formation ;
 - accompagner et soutenir le développement de l'activité pédagogique-religieuse ecclésiale selon une approche universitaire.

- Renforcer la collaboration entre la Faculté de théologie et les Églises réformées Berne-Jura-Soleure grâce à un échange institutionnalisé dans le domaine de la pédagogie religieuse et paroissiale.

Conditions-cadres et prestations envisageables

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure financeront la moitié des coûts salariaux afférents à l'augmentation du pourcentage de poste (cf. ci-dessous, Finances). Le contrat qui réglera la participation au financement de l'Église nationale entrera en vigueur le 1^{er} février 2026 et sera révocable.

En contrepartie, la chaire de pédagogie de la religion fournira des prestations à l'Église sous les formes suivantes:

- Soutien à l'évaluation et au développement du domaine de la formation.
- Offres de formation initiale et continue pour les professionnelles et les professionnels de l'Église dans le domaine de la pédagogie religieuse et paroissiale. Ces formations déboucheront si possible sur des diplômes reconnus par le système suisse de formation ou en constitueront des modules (p.ex. CAS, DAS ou MAS); au besoin, la Faculté de théologie de l'Université de Berne peut collaborer avec d'autres hautes écoles dans ce but.
- Collaboration avec le pôle Église dans la perspective de clarifier les contours de la pédagogie de la religion au sein de l'Église en tant que lieu d'apprentissage et d'assurer le développement dans ce domaine.

Les prestations sont décrites plus en détail dans le descriptif de poste de la chaire. Il est prévu qu'un échange ait lieu au moins une fois par an entre la titulaire ou le titulaire de la chaire et les responsables de la formation du pôle Église afin d'évaluer les prestations et de planifier la suite de la collaboration.

Certaines possibilités de prestations de service concrètes ont déjà été envisagées, notamment la mise sur pied et la direction d'un CAS en pédagogie religieuse et paroissiale destiné aux trois ministères regroupés; ce projet, qui est déjà en germe depuis longtemps, n'a pas encore vu le jour en raison d'autres priorités. L'Université accueille très favorablement de telles propositions de formation continue. La formation continue est un point fort de l'Université de Berne. Différents modules relatifs aux champs d'action ecclésiaux ont d'ailleurs été créés ces dernières années en collaboration avec la Faculté de théologie. Un tel CAS est un projet qui réclame un gros investissement à la fois en ressources humaines et en accompagnement au sens large. Les prestations fournies par la chaire universitaire à l'Église pourraient de toute évidence être allouées à ce projet, au moins pour une durée déterminée, et en étroite collaboration avec la formation initiale et continue en pédagogie religieuse des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Parmi les autres possibilités de prestations envisagées, citons l'accompagnement scientifique de la mise en œuvre de nouveaux modèles de pédagogie de la religion dans le cadre de l'activité pédagogique-religieuse des Églises réformées Berne-Jura-Soleure ou encore l'aide à la formation catéchétique et à son développement.

Synthèse

Rappelons les avantages pour l'Université et pour l'Église d'un poste à 100% de professeur de pédagogie de la religion.

- La hausse de pourcentage prévue pour la chaire de pédagogie de la religion permettra de renforcer la pédagogie de la religion à la Faculté de théologie de Berne et donc

aussi le champ d'activité ecclésial de la formation, outre l'aumônerie, le culte, le développement de l'Église et la diaconie.

- Par ailleurs, elle offrira une belle opportunité de mieux répondre aux besoins des pasteures et des pasteurs en début de ministère.
- Resserrer et institutionnaliser la collaboration entre la Faculté et l'Église, notamment par le biais de prestations de service fournies par la chaire de pédagogie de la religion, permettra de renforcer la collaboration interprofessionnelle au sein de ce champ essentiel de l'activité ecclésiale. Alors que la formation au ministère pastoral et la formation aux deux autres ministères n'ont actuellement que peu d'interfaces du fait que l'une dépend de l'Université et l'autre de l'Église nationale, la nouvelle forme de collaboration pourrait permettre de concevoir et de mettre en œuvre des offres de formation initiale et continue communes à tous les ministères. L'interprofessionnalité revêt une importance croissante. Ainsi, différents groupes professionnels sont actifs au sein des paroisses notamment dans le domaine de la formation. La collaboration entre formation pastorale et formation catéchétique pourrait marquer le début d'un processus de sensibilisation visant à montrer que ces professions ont besoin les unes des autres et s'enrichissent mutuellement.
- La collaboration entre la pédagogie de la religion à l'Université et les domaines thématiques Ministères et Formation relevant du futur pôle Église pourrait également intensifier et faire fructifier l'échange fondamental entre Faculté et Église.
- La coopération avec l'Église nationale peut aider l'Université à mieux comprendre et prendre en compte les besoins de l'Église en tant que lieu d'apprentissage en matière de pédagogie de la religion.
- Pour l'Église, ce projet ouvre la possibilité, si nécessaire, de faire accompagner ses propres projets aussi sur le plan scientifique, et de solliciter l'expertise de la chaire en pédagogie de la religion pour éclairer ses décisions.
- Les liens avec le secteur d'activité du ministère pastoral pourraient contribuer à augmenter l'attractivité des études et à stabiliser le nombre d'étudiantes et d'étudiants en théologie, ce dont tant la Faculté que l'Église sortiraient gagnantes.

Finances

La chaire de pédagogie de la religion est un poste universitaire qui, selon la formation préalable et le CV, sera placé entre les classes de traitement 23 et 25 conformément aux directives cantonales. Les coûts salariaux annuels estimés de 20% de poste, y compris les 20% de cotisations de l'employeur, se situent entre 25200 francs (minimum absolu) et 45000 francs (maximum pour la classe de traitement 25, à l'échelon 80).

Le Conseil synodal